



**INTERNAT DU LYCEE SAINTE-CECILE**  
28 rue de la République  
81000 ALBI  
☎ 05 63 47 24 01

## RENTREE 2019

Madame, Monsieur,

Afin de pouvoir s'installer, les élèves seront accueillis par l'équipe de l'internat, selon le planning ci-dessous :

### Lundi 2 septembre 2019

De 07 h 30 à 09 h 00 : Terminale Bac Pro

De 09 h 00 à 11 h 00 : 1<sup>ère</sup> Bac Pro ASSP  
1<sup>o</sup> S.T.2.S.

De 13 h 00 à 14 h 45 : Terminales S.T.2.S.

### Mardi 3 septembre 2019

De 07 h 30 à 08 h 30 : CAP AEPE  
3<sup>ème</sup> Prépa Métiers

De 08 h 30 à 10 h 00 : 2<sup>nde</sup> Bac Pro

De 11 h 00 à 12 h 30 : 2<sup>nde</sup> GT

### Mercredi 4 septembre 2019

De 7 h 00 à 8 h 00 : BTS 2<sup>ème</sup> année

### Jeudi 5 septembre 2019

De 7 h 00 à 8 h 00 : BTS 1<sup>ère</sup> année

Les élèves auront la possibilité de prendre le repas de midi au self le lundi 2 septembre et le mardi 3 septembre. **Nous vous remercions de vous inscrire auprès de Béatrice Longo (05 63 46 16 66) au plus tard le 30 août 2019.**

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires relatives à cette journée de rentrée à l'internat et vous prions d'agrée, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Béatrice Taurand  
Chef d'Etablissement





## INTERNAT DU LYCEE SAINTE-CECILE

28 rue de la République  
81000 ALBI  
05 63 47 24 01

Madame, Monsieur,

Vous avez sollicité une inscription pour votre fils / fille à l'internat du lycée Sainte-Cécile pour la rentrée 2019.

### ORGANISATION PRATIQUE

Chaque élève doit prévoir :

- Une alèse plastifiée (impérativement)
- Des draps, couvertures, dessus de lit ou couette, oreiller, nécessaire de toilette
- Une paire de claquettes
- Une paire de chaussons
- Les médicaments personnels
- Une rallonge NF (pas de triplite)

L'entretien des chambres sera effectué par les élèves. A cet effet, l'Etablissement mettra à leur disposition les produits nécessaires.

L'entretien des parties communes est assuré par l'entreprise de nettoyage ONET (prestataire du lycée Sainte-Cécile).

### REGLEMENT

- Les modalités de règlement sont définies dans le dossier de gestion des paiements déjà communiqué.
- Vous devez également prévoir **un chèque de caution de 10 euros** pour la clé de la chambre et **un chèque de caution de 50 euros** pour les dégâts éventuels occasionnés dans la chambre (tâches sur le matelas).
- Pour les élèves internes, **le mois de septembre devra être réglé par chèque le jour de la rentrée à l'internat.**

La vie à l'internat impose des règles qui vous seront communiquées le jour de la rentrée.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Véronique TEYCHENE  
Responsable d'Internat

Béatrice TAURAND  
Chef d'Etablissement

